



REGLEMENT DE COURSE



Ce règlement est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire de l'épidémie de covid19.

1. Définition des épreuves :

L'Embuscade trail est un évènement regroupant 5 épreuves :

- Une course nature de 31 km : 1150 m de dénivelé + Départ 08h30/ 2 ravitaillements
- Une course nature en relais de 31 km (17/14 km) Départ 8h30/ 2 ravitaillements
- Une course nature solo de 15 km : 480m de dénivelé + Départ 10h00/ 1 ravitaillement
- Une course nature duo de 15 km : 480m de dénivelé + Départ 10h00/ 1 ravitaillement
- Une course nature de 10 km pour 240m de dénivelé+ Départ 11h00 / 1 ravitaillement
- Une randonnée de 10 km pour 230m de dénivelé+ Départ 09h30/ 1 ravitaillement

Un ravitaillement solide est proposé à l'arrivée.

Attention : pour les ravitaillements, les gobelets ne sont pas fournis sur l'évènement. Il vous sera demandé de présenter votre contenant (poche à eau, gobelet, gourde, flasque, bouteille...)

Cet évènement est organisé par l'association les Piedsbegon le 05 février 2023.

Le départ et l'arrivée se feront au Centre de Loisirs :

La Courbe, camp de Sirven 81300 BUSQUE.

Sur tout le site de l'évènement, le port du masque sera conseillé dès lors que la distance d'un mètre entre les personnes ne pourra pas être respectée.

2. Conditions d'engagement :

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

pour les licenciés : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
Attention, à compter du 01/01/2019, les licences FFTRI ne sont plus acceptées lors d'une participation aux courses hors stade.

pour les non licenciés : d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition hors stade, daté de moins d'un an et remis maximum 1 semaine avant la course. Pour les catégories juniors et cadets remplir le questionnaire disponible sur le site de chronostart.

Pour rappel :

Trail 31 KM SOLO 1100 DE D+ : **à partir d'Espoirs (U23)**

Trail 31 KM RELAI : 1er relai 14KM POUR 550 DE D+ : **à partir de Juniors (U20)**

2EME RELAI 17KM POUR 550 DE D+ : **à partir de Juniors (U20)**

TRAIL 15 KM POUR 480 DE D+ : **à partir de Juniors (U20)**

10 KM 260 D+ : **à partir de Cadets (U18)**

Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription sur le site de chronostart.

Le cani-cross n'est pas autorisé.

Pas d'inscription sur place ni d'échange de dossard possible.

2. Droits d'inscription :

Une participation pour chaque course et randonnée sera demandée (elle comprend le lot de participation, le chronométrage par puce électronique et les ravitaillements).

Inscriptions	avant le 15/01/2023	après le 15/01/2023
L'Embusquade 31 km	25 €	28 €
L'embusquade Relais	30 €	32 €
Les pieds begon 15 km solo	13 €	16 €
Duo 15 km	26 €	32 €
La belle hivernale 10 km	10 €	12 €
La Sédassière (pas de chronométrage)	8 €	10 €
Repas d'après-course	12 €	12 €

Les inscriptions ouvriront le 15 octobre 2022 via internet et seront closes le 31/01/2023 ou dès lors que le nombre maximal de 850 inscriptions sera atteint.

4. Annulation et conditions d'indemnités :

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- accident
- maladie grave
- décès du coureur
- maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 20 janvier 2023 l'adresse mail suivante :

piedsbegon@gmail.com

Après le 20 janvier, aucune demande de remboursement ne sera prise en compte.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, aucun échange de dossard ne sera possible avant la course ET le jour même.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

5. Arrivées et récompenses :

Seront récompensés :

30KM : 5 premiers hommes et 5 premières femmes (au scratch)

30KM RELAIS : premier relais hommes, premier relais femmes et premier relais mixte (au

scratch)

15 KM : 5 premiers hommes et 5 premières femmes (au scratch)

15 KM DUO : premier duo hommes, premier duo femmes et premier duo mixte (au scratch)

10 KM : 5 premiers hommes et 5 premières femmes (au scratch)

Un challenge équipe est organisé. Les membres devront être inscrits sous un même nom pour pouvoir y participer. L'équipe qui remportera le plus grand nombre de points grâce à ses finishers sera récompensée. Seul le capitaine de l'équipe pourra être présent sur le podium.

Pas de dotation en argent.

En cas de réclamations, le jury est seul juge du bon déroulement des épreuves. Il est composé du directeur de course, du responsable de sécurité et des membres de l'association.

6. Chronométrage :

Une puce électronique, servant au chronométrage, sera collée derrière le dossard. Le dossard doit être donc visible tout au long de la course.

7. Matériel obligatoire :

Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire, à savoir :

- une réserve d'eau
- une réserve alimentaire
- une couverture de survie.
- un téléphone portable

- un gobelet ou éco-tasse

8. Assurances :

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement.

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'organisation : **piedsbegon@gmail.com**

9. Signalisation & balisage :

Le balisage sera assuré avec des panneaux signalétiques fléchés ainsi que de la rubalise.

Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Toutefois, des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course, ils assureront également le dé-balisage systématique.

10. Sécurité :

Des secouristes agréés seront présents sur le parcours pour assurer la sécurité.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment, le parcours, les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables le départ peut être reporté voire la course annulée ; pour

des raisons de sécurité l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours.

11... Remise des dossards

Elle aura lieu le samedi 04 février de 9h30 à 18 h et le matin de la course à partir de 07h00 au Centre de Loisirs de La Courbe, 81300 BUSQUE. Il vous sera demandé de respecter un mètre de distance dans la file d'attente, de porter le masque si nécessaire.

Le dernier délai pour le retrait des dossards sera autorisé jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course et de la randonnée.

Une carte d'identité sera nécessaire au moment de retirer le dossard.

12. Droits à l'image

Le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

13. Éthique de course

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

Par ailleurs, il est demandé à chaque participant de

- respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol.
- respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- profiter des superbes paysages.
- respecter les zones autorisées au public.
- penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurités évidentes.
- respecter les parties privées qui ne seront autorisées de passage que le jour de la course.

Les contrôleurs qui seront témoins d'irrégularités auront la mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de course de Trail.

14. Acceptation du règlement :

Avec son inscription, le participant accepte **sans aucune réserve** le présent règlement et l'éthique de course. Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.

Le non-respect de ce règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.